
J

Si vous êtes locataire, prévenez votre propriétaire de votre départ par lettre recommandée avec accusé de réception dans les délais prévus dans votre contrat et prévoyez également avec lui la date de votre état des lieux.

-

Faire appel à une société de déménagement ? Si vous optez pour cette solution, commencez sans tarder la prospection pour trouver l'offre qui vous conviendra le mieux.

9

Commencez à chercher des volontaires pour vous aider le jour du déménagement si vous ne souhaitez pas passer par un professionnel.

0

Anticiper la question du suivi scolaire et du mode de garde des plus petits : va-t-il falloir changer les enfants d'école ?

J

Commencez à emballer vos affaires. N'hésitez pas à trier : donner, vendre ou jeter ce dont vous ne vous servez plus. Si vous ne savez pas quoi faire de vos meubles encombrants, pensez aux solutions de stockage !

-

Vous pouvez demander un mois à trois semaines avant à la mairie une place de parking devant votre immeuble ou votre maison pour le jour J.

3

Communiquez votre changement d'adresse auprès de : votre employeur, votre assureur (habitation/voiture), l'administration (CAF, URSSAF, Pôle emploi...).

0

Transférez, résiliez ou modifiez votre abonnement télévision, Internet et téléphonique.

J

Prévoyez le nécessaire pour le déménagement (diables, cartons, produits ménagers, ruban adhésif, à manger et à boire...) mais aussi pour votre emménagement : de quoi petit-déjeuner, affaires de toilette, linge de maison...

-

Envoyez un petit message de rappel avec la date du déménagement aux personnes qui doivent venir vous aider le jour J.

7

Prévoyez au minimum une journée pour nettoyer votre logement.

Le jour J

Si vous faites appel à des proches pour vous aider, répartissez les tâches entre les personnes et ménagez-vous des pauses pour éviter les accidents.

Avant de partir, enlevez votre nom de la boîte aux lettres, sonnette, porte...

Effectuez le relevé de votre compteur EDF (pas nécessaire de le faire si jamais un cela a déjà été effectué lors d'un rendez-vous de résiliation).

Coupez le compteur électrique et l'alimentation d'eau.

Faites un dernier tour de chaque placard et de chaque recoin pour être sûr de ne rien oublier.

Après votre déménagement

Modifiez votre adresse sur la carte grise (obligatoire le mois qui suit sous peine d'amende), sur la carte d'identité et le passeport.

Inscrivez-vous sur les listes électorales pour voter dans la nouvelle commune.

N'oubliez pas de communiquer votre nouvelle adresse à tous vos proches !
